

n'y ait qu'une foi, un pasteur, un troupeau : *una fides, unum ovile, unus pastor.*

Il y a une parole que j'ai redite souvent à nos frères séparés, et à laquelle ils ne m'ont jamais répondu : Jésus-Christ est-il venu établir la division ? Non : donc la division ne vient pas de lui ; et j'ajoute aujourd'hui : Donc le Pape, qui est son vicaire, ne peut trouver que la division soit ce qu'il y a de meilleur ; donc il ne peut ériger en principe ce qui certes n'est pas le meilleur. Ce qui est le meilleur, ce qu'il désire, et s'il ne le désirait pas, vous seriez avec raison sans estime pour lui, c'est que les juifs et les infidèles se fassent chrétiens, c'est que les protestants se fassent catholiques. Et si le vœu d'un évêque peut être exprimé, après le sentiment du Pape, je dirai que tous nous formons pour vous le vœu que formait autrefois saint Paul, lorsqu'il disait : "Je souhaite que vous soyez tous par la foi en Jésus-Christ ce que je suis : *opto vos tales esse qualis ego sum.*"

Mais cela veut-il dire que notre foi, nous voulons nous l'imposer par la violence et vous forcez à croire ? Pas le moins du monde.

Je réponds d'abord que c'est impossible. "La force peut-elle persuader les hommes ? peut-elle leur faire vouloir ce qu'ils ne veulent pas ?"

"Non," dit Fénelon. Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la "liberté du cœur." (Disc. pour le sacre de l'Électeur de Cologne.)

Aussi telle ne fut pas la doctrine de nos maîtres dans le Christianisme, de ceux qui ont l'immortelle gloire d'avoir fondé et propagé la foi dans le monde.

Le mahométisme a pu s'établir par le fer ; le Christianisme s'est établi par la parole.

Dans mon livre de la Souveraineté pontificale, auquel Pie IX a daigné décerner des éloges tels qu'il ne me convient point de les redire, j'ai rappelé la tradition catholique sur ce point, j'ai cité les paroles des plus grands docteurs, des plus grands pontifes.

..... "Ce n'est pas, dit saint Athanase, avec le glaive, ce n'est pas avec l'aide des soldats et des javelots qu'on prêche la vérité, mais par la persuasion et le conseil. Le propre de la religion n'est pas de contraindre, mais de persuader (1)."

Et Tertullien, ce dur génie : "Ce n'est pas suivre la religion, écrivait-il, que d'imposer la religion ; on l'accepte librement, on ne la subit pas par violence ; c'est à la volonté, c'est au cœur que les victimes sont demandées (2)."

Et saint Augustin, le grand converti, parlant aux hérétiques de son temps : "Qu'ils se vissent contre vous," disait-il, "ceux qui ne savent pas avec quel labeur on trouve la vérité : pour moi qui n'ai pu, qu'après avoir été longtemps et cruellement balloté par l'erreur, contempler enfin la vraie lumière, il ne m'est pas possible de servir contre vous (3)."

(1) Non enim gladiis aut telis, non militum manu, veritas predicatur, sed suasione et consilio; religionis proprium est non cogere, sed persuadere. (S. Ath., ad solitarios.)

(2) Non religionis est cogere religionem, que sponte suscipi debet, non vi, cum et hostia ab animo volenti expostulentur. (TERT. cité par Duvoisin, *Essai sur la tolérance.*)

(3) Illi in vos serviant qui nesciunt cum quo labore verum inveniatur... Ego autem, qui diu multumque iactatus tandem respicere potui, servire in vos omnino non possum. (S. Ath., *Contra Manich.*)

Saint Hilaire de Poitiers, en son nom et au nom de ses collègues dans l'épiscopat, écrivait : Si l'on voulait employer la violence pour servir la vraie foi, la doctrine des évêques s'y opposerait et tous diraient avec raison : Dieu ne veut pas d'une confession forcée. C'est avec simplicité qu'il faut chercher Dieu : c'est par la droiture de la volonté qu'il faut s'attacher à lui (1)."

Cela veut-il dire que l'Eglise, à qui on dénie tout aujourd'hui, n'a pas, comme toute société, son droit de défense, sa discipline canonique, son autorité corrective ?

Que l'Eglise doit être ici bas comme si elle n'avait affaire qu'à des anges ?

Que l'Eglise doit demeurer absolument sans force pour se défendre elle-même et ses enfants contre les attaques de l'impiété ?

Cela veut-il dire que l'autorité spirituelle n'aura pas même les droits de l'autorité paternelle, dont elle a les devoirs, et qu'elle devra laisser corrompre impunément les esprits et les coeurs, la foi et la morale de ses enfants ?

Qu'elle n'aura pas ce que le plus humble des pères de famille a essentiellement, le droit, le devoir et les moyens de protéger ceux qu'il aime, contre les ennemis de la famille et contre eux-mêmes, et de les empêcher de faire des folies, de s'égarer, de se perdre ?

Cela veut-il dire que s'il y a eu dans le cours des siècles, ou que s'il y a encore quelques régions du monde, où la loi de l'Eglise est devenue, par suite de l'unité de foi et de l'accord des volontés entre les citoyens, la loi civile même, et où l'Etat s'est fait l'évêque extérieur et le protecteur des saints canons, cela veut-il dire que là l'Eglise et l'Etat ont agi sans droit ? Car voilà tout le sens de cette proposition 77<sup>e</sup> : *Etate hæc nostræ non amplius expedit, etc., si èrangelment traduit par vous !*

Est-ce que tel n'a pas été l'état de grands pays de l'Europe pendant des siècles, qui ont eu leur gloire et que nous ne sommes pas sûrs d'égaler ? Les fruits de la division sont-ils si doux ? Est-ce que l'unité de religion dans un pays n'est pas un bien tel qu'on ne puisse faire légitimement des efforts pour le conserver ?

L'état social où la loi religieuse avait pénétré dans la loi civile fut longtemps l'état normal et général de l'Europe ; il subsiste encore à un certain degré dans les plus grands et les plus libres pays du monde. Est-ce que l'Angleterre n'a pas sa loi des dimanches, avec la sanction pénale, renouvelée tout récemment par un vote du Parlement ? Est-ce qu'elle n'a pas ses grands jours de jeûnes et de prières publiques ? Est-ce que les États-Unis ne présentent pas le même spectacle ? Le président Lincoln, dans tout le cours de la guerre qui désole l'Amérique, n'a-t-il pas sans cesse ordonné des prières ?

En Australie, n'avons-nous pas vu, il y a quelques années à peine, le Parlement, d'accord avec le gouvernement, faire des lois contre l'émigration des Chinois, dont les superstitions et les mœurs détestables venaient dépraver le pays ?

Est-ce qu'en France même la loi professe l'indifférence religieuse que vous voudriez imposer au Pape ? Vous dites que votre loi est athée, c'est faux ; nous

(1) Si ad fidem veram istius modi vis adhiberetur, episcopalis doctrina obviā pergeret, dicaretque : Deus non requirit coactam confessionem. Simplicitate querendus est, voluntatis probitate retinendus. (S. Hil., ad Const., liv. I, c. vi.)